

## Compte de patrimoine de la branche agriculture

Le compte de patrimoine de la branche agriculture prolonge le compte spécifique présenté traditionnellement à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN).

Bien que le cadre central présente aussi des encours d'actifs par branche d'activité, le compte CCAN est différent. Il est donc recommandé de n'utiliser le compte de patrimoine de la branche agriculture que dans le cadre strict des travaux relatifs à l'agriculture au sens de la CCAN et d'utiliser les résultats du cadre central pour comparer l'ensemble de la branche agriculture au reste de l'économie.

En effet :

### 1) le champ est différent

Les séries du cadre central correspondent à l'agriculture au sens large (EA dans la NES), c'est-à-dire à l'agriculture (GA01), la sylviculture (GA02) et la pêche (GA03).

Le compte spécifique de l'agriculture porte sur l'agriculture au sens strict (GA01), avec les particularités suivantes :

- les établissements produisant des semences certifiées, le paysagisme (ainsi que les jardins familiaux) ne font pas partie du compte spécifique, alors qu'ils sont couverts par le cadre central,
- les activités non agricoles non séparables des exploitations agricoles (champagnisation, fromages fermiers, agritourisme...) font partie du champ du compte spécifique et ne font pas partie de l'agriculture dans le cadre central.

### 2) le calendrier est différent

Le compte de patrimoine destiné à la CCAN a été réalisé selon un calendrier différent de celui du cadre central. Aussi, l'estimation de la FBCF, principal ingrédient du calcul du capital net, sur la période antérieure à l'année de base n'a pu être coordonnée si bien que la ventilation de la FBCF par branche de la FBCF du cadre central n'a pas tenu compte des travaux spécifiques menés dans le cadre de la CCAN.

### 3) l'amortissement est modélisé différemment

L'estimation du stock de capital installé et sa valeur, après consommation de capital fixe, repose sur un modèle statistique d'inventaire permanent et une réévaluation tenant compte de l'effet de l'évolution de prix des actifs. Le même type de modèle est utilisé dans le cadre central et le compte spécifique de la CCAN. Toutefois, le modèle d'inventaire permanent est utilisé de façon très détaillée et avec des durées de vie appropriées dans le compte spécifique, alors que le calcul des séries de capital net se fait de façon plus agrégée dans le cadre central. De même, le niveau d'agrégation des indices de prix utilisés pour réévaluer le stock d'actifs est plus détaillé dans le cadre de la CCAN que dans le cadre central des comptes nationaux.